

Le 19 septembre 2022, à 19 heures 32, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 septembre 2022

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Didier RACLE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Yves LAFAYOLLE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON.

**Absents :**

Mme Valérie PICQ, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Fabienne MEYNAND, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Amaury GARDE, Mme Sophie BROQUAIRE.

**Procurations :**

Mme Valérie PICQ à M. Sébastien FAUST, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à M. Philippe BONNEFOND, Mme Fabienne MEYNAND à M. Jean-François MONTMARTIN, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE à M. Hervé JAVELLE, Mme Célia DUMAS à M. Rémy GIRARDON, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, Mme Sophie BROQUAIRE à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Mme Clémence SABAUT

**Objet : MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

À la suite du recrutement d'une directrice des services techniques avec le grade d'ingénieur territorial, il est proposé à l'Assemblée d'accepter :

La création et suppression des postes suivants :

Suppression	Création	Date d'effet
un poste de technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe à 100%	un poste d'ingénieur à 100%	01/10/2022

Le Comité technique Intercommunal qui s'est réuni le 15 septembre 2022 a émis un avis favorable sur ces modifications.

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

**I.FILIERE ADMINISTRATIVE**

.	Emploi fonctionnel de directrice générale des services temps complet	1
<b><u>- Cadre d'emplois des attachés territoriaux</u></b>		
.	Grade d'attaché	1

- Cadre d'emplois des rédacteurs

- . Grade de rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe temps complet 1
- . Grade de rédacteur 1

- Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

- . Grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe temps complet 6
- . Grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe temps complet 1
- . Grade d'adjoint administratif à temps non complet 24h30/35<sup>ème</sup> 1
- . Grade d'adjoint administratif à temps non complet 31h30/35<sup>ème</sup> 1

**II. FILIERE TECHNIQUE**- Cadre d'emplois des ingénieurs

- . Ingénieur temps complet 1

- Cadre d'emplois des techniciens territoriaux

- . Grade de technicien temps complet 1

- Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

- . Grade d'agent de maîtrise principal temps complet 1

- Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

- . Grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe temps complet 10
- . Grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe temps complet 5
- (dont 1 non pourvu)
- . Grade d'adjoint technique temps complet 7
- . Grade d'adjoint technique à temps non complet 90% 3
- . Grade d'adjoint technique à temps non complet 50% 1
- . Grade d'adjoint technique à temps non complet 60% 1

**III. FILIERE POLICE MUNICIPALE**- Cadre d'emplois des agents de police municipale

- . Grade de brigadier-chef principal temps complet 1

**IV. FILIERE MEDICO-SOCIALE**- Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants

- . Grade d'infirmier diplômé d'état 1<sup>er</sup> grade à temps non complet 14/35<sup>ème</sup> 1  
(dont 1 non pourvu)

*Le Conseil Municipal,*  
*DÉCIDE à l'unanimité,*

- ✚ D'APPROUVER la création et la suppression de postes proposés ci-dessus,
- ✚ D'APPROUVER la mise à jour du tableau des effectifs, tel qu'il est présenté ci-dessus,
- ✚ DE DIRE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de la transmission au représentant de l'Etat de la présente.

La secrétaire de séance,  
Clémence SABAUT

Fait à La Fouillouse, le 23 septembre 2022

Le Maire,  
Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20220923-62-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

Publication : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

